



## Une procuration bancaire donne t elle le droit de porter plainte?

Par **noizia**, le **23/02/2016** à **05:06**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si donner une procuration bancaire à ma soeur lui permet de porter plainte en mon nom.rnJe vis aujourd'hui à l'étranger et me suis aperçu que quelqu'un utilisait ma carte bleue française, je sais qui est cette personne et veut porter plainte. Vivant à l'étranger je ne peux me déplacer pour porter plainte en personne. Ma soeur ayant une procuration sur mon compte bancaire peut-elle porter plainte pour moi? par cette procuration se retrouve-t-elle impliquée suffisamment pour porter plainte en mon nom car il me semble que l'on ne peut pas porter plainte à la place d'une tierce personne.rnrnMerci pour vos réponses,rnrnnoizia

Par **Tisuisse**, le **23/02/2016** à **07:46**

Bonjour,rnrnLa procuration bancaire ne concerne que la banque, c'est tout. Que votre soeur se renseigne, puisque vous êtes à l'étranger, pour savoir comment déposer plainte contre l'utilisateur de votre carte bleue.rnrnEn attendant, faites opposition à tout retrait ou tout paiement au moyen de votre carte bancaire et demandez une nouvelle carte, donc avec un nouveau code d'accès.